

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1581

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

818 507 121 RCS Nancy.

SILVERSTARK.

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 50000 EUR.

Adresse : 1, rue de Lorraine, Zone d'Activités Commerciales de la Croix Saint-Nicolas, 54840 Gondreville.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion par voie d'absorption de la société SILVERSTARK par la société VEGALIS FINANCE Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Gondreville (54), du 30/04/2019, les sociétés : VEGALIS FINANCE, SAS au capital de 59.220€ dont le siège social est fixé à GONDREVILLE (54840), 1 Rue de Lorraine, ZAC de la Croix Saint Nicolas, immatriculée au RCS de NANCY sous le n°793 875 287, et SILVERSTARK, SAS au capital de 50.000€ dont le siège social est fixé à GONDREVILLE (54840), 1 Rue de Lorraine, ZAC de la Croix Saint Nicolas, immatriculée au RCS de NANCY sous le n°818 507 121, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SILVERSTARK par la société VEGALIS FINANCE. Sur la base de ses comptes arrêtés au 31/12/2018, l'actif et le passif de la société SILVERSTARK dont la transmission est prévue à la société VEGALIS FINANCE, s'élèvent respectivement à 197.150€ pour son actif et à 110.973€ pour son passif, faisant ressortir un actif net de 86.177€. L'opération prendrait effet au 01/01/2019, date d'effet rétroactif fixée par les parties, les opérations de la société SILVERSTARK depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société VEGALIS FINANCE. La rémunération de l'apport consistera en l'attribution à l'associée unique de SILVERSTARK de 4.887 actions nouvelles, lesquelles actions seront créées dans le cadre d'une augmentation de son capital social par la société VEGALIS FINANCE d'un montant de 48.870€. Compte tenu des valeurs d'apport et de l'augmentation de capital, la prime de fusion s'élèverait à 37.307€. Les créanciers des sociétés SILVERSTARK et VEGALIS FINANCE dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, L. 236-21 et R. 236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion du 30/04/2019 a fait l'objet pour les sociétés SILVERSTARK et VEGALIS FINANCE d'un dépôt le 02/05/2019 au greffe du Tribunal de Commerce de NANCY. Les Présidentes des sociétés VEGALIS FINANCE et SILVERSTARK..